



Assemblée générale

Distr. limitée
21 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session Sixième Commission

Organisation des travaux

Note du Secrétariat

1. Pour aider la Sixième Commission à organiser ses travaux, le Secrétariat juge utile, compte tenu des résolutions 1898 (XVIII) et 32/71 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 11 novembre 1963 et 9 décembre 1977, et de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée, d'appeler l'attention de la Commission sur ce qui suit.

Questions renvoyées à la Sixième Commission

2. À sa 17^e séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 11 points de l'ordre du jour à la Sixième Commission. La liste de ces points, qui est articulée autour de titres correspondant aux priorités de l'Organisation, tels qu'ils figurent dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, figure dans la lettre datée du 21 septembre 2005, adressée au Président de la Sixième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.6/60/1).

Documentation relative aux questions renvoyées à la Sixième Commission

3. Dans le tableau ci-après sont énumérés les documents de la soixantième session de l'Assemblée générale relatifs aux questions renvoyées à la Sixième Commission : rapports de commissions ou comités et rapports qui doivent être présentés par le Secrétaire général en application de résolutions ou de décisions adoptées aux sessions précédentes de l'Assemblée, et documents distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission¹, sur la demande d'États Membres.

¹ Le numéro figurant entre crochets à la suite de chaque question renvoie au point correspondant de l'ordre du jour de la soixantième session. La liste des documents a été établie sur la base des informations disponibles au 21 septembre 2005.



Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [78]	
Rapport du Secrétaire général (A/60/_)	Fin octobre
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-huitième session [79]	
Rapport de la Commission [<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 17 (A/60/17)</i>]	Fin septembre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-septième session [80]	
Rapport de la Commission [<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 10 (A/60/10)</i>]	Fin septembre
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [82]	
Rapport du Comité spécial [<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 33 (A/60/33)</i>]	Paru
Rapport du Secrétaire général sur le <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité (A/60/124)</i>	Paru
Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/60/326)	Début octobre
Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé [83]	
Rapport du Comité spécial [<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 52 (A/60/52 et Corr.1)</i>]	Paru
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [108]	
Rapport du Secrétaire général (A/60/228)	Début octobre
Rapport du Secrétaire général sur l'intensification de la coopération internationale et l'assistance technique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme (A/60/164)	Paru

	<i>Date de publication prévue</i>
Rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 [<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 37 (A/60/37)</i>]	Paru
Lettre datée du 3 août 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Sixième Commission (A/59/894)	Parue
Lettre datée du 1 ^{er} septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/329)	Parue
Lettre datée du 13 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/129)	Parue
Lettre datée du 6 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/336)	Parue
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [153]	
Rapport du Comité [<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 26 (A/60/26)</i>]	Début novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association latino-américaine d'intégration [155]	
Lettre datée du 15 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/141)	Parue
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds commun pour les produits de base [156]	
Lettre datée du 18 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/191)	Parue
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [116] [adoption du programme de travail provisoire de la soixante unième session) (résolution 58/316, annexe, par. 3 h)]	Pas de document d'avant-session requis
Élection des bureaux des grandes commissions	Pas de document d'avant-session requis

**Date d'achèvement des travaux de la Commission,
ordre et dates approximatives d'examen des questions**

4. L'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que :

« Chacune des grandes commissions, eu égard à la date fixée par l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la session, décide de l'ordre de priorité des questions qui lui sont renvoyées et tient les réunions nécessaires pour achever l'examen de ces questions. Elle adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles. »

5. Conformément à la résolution 58/316 sur les nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la Sixième Commission a adopté à la 28^e séance, lors de sa cinquante-neuvième session, le programme de travail provisoire de la soixantième session, qui a ensuite été publié sur le site Web de l'ONU. Le programme suivant a été élaboré sur la base de ce document, en tenant compte de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour par l'Assemblée générale à sa 17^e séance plénière.

6. À la même séance, sur recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a décidé que la Sixième Commission achèverait ses travaux le mercredi 9 novembre au plus tard (A/60/250, par. 14), ce dont elle a tenu compte en élaborant le programme de travail ci-après.

	<i>Dates approximatives d'examen</i>
Organisation des travaux de la Sixième Commission	3 octobre
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-huitième session [79]	3 et 4 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association latino-américaine d'intégration [155]	4 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds commun pour les produits de base [156]	4 octobre
Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (groupe de travail) [83]	4, 5 et 7 octobre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [108]	6, 7 et 10 octobre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international (groupe de travail) [108]	10-12 et 14 octobre

	<i>Dates approximatives d'examen</i>
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [82]	14, 17 et 18 octobre
Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé [83]	19 octobre
Réserve	20 octobre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international (rapport du groupe de travail) [108]	21 octobre
Rapport de la Commission du droit international [80]	24 octobre-3 novembre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [78]	7 novembre
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [153]	9 novembre
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [116] (adoption du programme de travail provisoire de la soixante et unième session) [résolution 58/316, annexe, par. 3 h]	9 novembre
Élection des bureaux des grandes commissions	

Constitution de groupes de travail et tenue de consultations

7. En ce qui concerne le point 83 de l'ordre du jour, intitulé « Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé », l'Assemblée générale, par sa résolution 59/47 en date du 2 décembre 2004, a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixantième session, des mesures prises pour appliquer cette résolution. Elle a également décidé que les travaux du Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé se poursuivraient pendant sa soixantième session dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission. Compte tenu des recommandations formulées par le Comité spécial au paragraphe 50 de son rapport² et du programme de travail provisoire, les 4, 5 et 7 octobre ont été réservés à cet effet.

8. En ce qui concerne le point 108 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », l'Assemblée générale, dans sa résolution 59/46 en date du 2 décembre 2004, a décidé que les travaux du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, se poursuivraient au besoin pendant sa soixantième session, dans le cadre du groupe de travail de la Sixième Commission. Compte tenu des recommandations formulées par

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 52 (A/60/52).*

le Comité spécial au paragraphe 18 de son rapport³ et du programme de travail provisoire, les 10, 11, 12 et 14 octobre ont été réservés à cet effet.

9. Les services de conférence alloués à la Sixième Commission étant limités (voir par. 11 ci-après), les réunions prévues pour les groupes de travail ou les consultations officieuses devraient remplacer les séances plénières de la Commission au lieu de venir s'y ajouter.

Date limite pour la présentation des projets de résolution ayant des incidences financières

10. L'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que : « aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision de dépenses établie par le Secrétaire général ». Il est donc essentiel que la Sixième Commission prévoise des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Le 9 novembre ayant été retenu comme date de clôture pour les travaux de la Sixième Commission (voir plus haut par. 6), le 28 octobre 2005 devrait être la date limite pour la présentation à la Cinquième Commission de projets de résolution ayant des incidences financières.

Ressources disponibles pour les services de conférence

11. Les moyens disponibles pour les services de conférence devraient en principe permettre à la Commission de tenir en moyenne six ou huit séances plénières par semaine, et aux groupes de travail visés aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus de se réunir quatre fois par semaine. Normalement, les séances du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures, sauf pendant la dernière semaine du mois de Ramadan, du 31 octobre au 4 novembre. En application de la décision adoptée par l'Assemblée générale à sa 17^e séance plénière, pendant cette période, les séances du matin auront lieu de 9 h 30 à 12 h 30 et celles de l'après-midi de 14 h 30 à 17 h 30 au plus tard.

12. Afin d'éviter des difficultés dans l'organisation des services à fournir pour les réunions des groupes régionaux de la Commission, toutes les demandes de réunions de ces groupes doivent être adressées à la Section de la planification et du service des séances par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 37 (A/60/37).